

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIÈRE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIÈRE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIÈRE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIÈRE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIÈRE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIÈRE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUIILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 15 décembre 2014 à 20 h 00**

Le quinze décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 8 décembre 2014.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (23) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoints : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, Mme OUILLON Elisabeth, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, M. LOURDIN Gilles.

Absents au moment du vote (4 dont 4 pouvoirs) :

Mme PICQ Valérie (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. GUILLERMIN François (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. BREURE Laurent (pouvoir donné à M. VERZELETTI-COMBES Jean), Mme BAYARD Brigitte (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence).

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) Mme JUST Jacqueline

* * *

FINANCES

1) BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la décision modificative.

2) ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) aura lieu lors de sa réunion du mois de janvier en vue d'un vote du budget primitif au mois de mars.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement.

3) TARIFS 2015 DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX

M. Bonnefond précise au Conseil Municipal que la commune ne prévoit aucune grosse opération en matière d'eau potable cette année et reste dans l'attente des produits définitifs de vente d'eau que doit nous communiquer la société Lyonnaise des Eaux.

Mme Bussière s'agissant des tarifs du service public d'assainissement collectif gérés par Saint-Etienne Métropole informe le Conseil qu'un lissage des parts fixes et des parts variables aura lieu sur tout le territoire de l'agglomération en vue de parvenir à un tarif unique en 2026, tarif qui doit permettre l'équilibre financier du service intercommunal d'assainissement.

M. Girardon demande à quoi correspond le coût d'intervention d'un agent inclus dans la grille des tarifs.

Il lui est répondu que cela correspond au coût pour la commune induit par la main-d'œuvre dans le cas de sinistre essentiellement. Ce coût sert à calculer des indemnités d'assurance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver les tarifs 2015 des services publics municipaux.

4) FIXATION DU MONTANT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le montant des heures supplémentaires du personnel enseignant.

URBANISME

5) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SOCIETE JBM CONSTRUCTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

6) CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC L'INDIVISION FONTVIEILLE

Mme Bussière précise que certaines communes refusent de délivrer des permis de construire dès lors qu'une extension de réseau est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la convention d'offre de concours, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

PERSONNEL

7) ADHESION AU SERVICE « SANTE AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la signature de cette convention avec le centre de gestion.

ENFANCE

8) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Mme Just souligne le rôle primordial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans la politique familiale de la commune et la qualité de l'accompagnement apportées aux collectivités et aux associations par les agents de la CAF.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de l'avenant au contrat enfance-jeunesse.

TRAVAUX

9) RENOVATION D'UN TERRAIN DE TENNIS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Racle demande si le coût prévisionnel de 50 000€ concerne uniquement le court.

M. Javelle lui répond que ce coût englobe la réfection du court, la pose de nouveaux grillages et les poteaux des filets du terrain de tennis.

M. Racle demande combien de joueurs vont bénéficier de ces travaux à La Fouillouse.

M. Javelle répond qu'il y a environ 110 membres du tennis club en grande majorité Feuillantins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver ce projet de travaux, et
2. D'autoriser M. le Maire à demander les subventions afférentes.

10) CONVENTION AVEC LE SIMA COISE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEE

M. Racle demande comment est déclenchée l'intervention des agents du SIMA Coise.

Le Maire répond que cette intervention est demandée par les services techniques en lien avec les élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la conclusion de la convention, et
2. D'autoriser M. le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

M. Girardon attire sur la situation de squate rencontrée par la mairie de La Talaudière dans un de ces bâtiments et s'inquiète d'un risque similaire pour l'école maternelle aujourd'hui inoccupée.

Mme Carton demande si les associations communales sont invitées à l'inauguration du marché de Noël.

M. le Maire répond par la négative, l'inauguration étant un évènement de dimension modeste et informelle.

Mme Bussière donne connaissance du rapport d'activités du SIPROFORS.

M. Jacquemot demande quand la télérelève sera-t-elle mise en place.

Mme Bussière répond que celle-ci doit normalement être finie d'être installée à la fin de l'année 2014. Dès lors, les abonnés feuillantins pourront bénéficier d'un système d'alerte entièrement gratuit en cas de fuite ou de consommation anormale.

***** Séance levée à 21 h 15 *****

Prochaine séance : le mardi 20 janvier 2015 à 20h